



Réunion du 4 juillet 2005 Décentralisation des ports

Participants :

DGMT : Mme BREHIER, MM PATEY, MAILLARD, DGPA

CFDT : F.DELATRONCHETTE, D.GRINFEDER

CGT, FO

1) Candidatures des collectivités

Un document sera fourni aux syndicats

COLLECTIVITES	PORTS
région Nord-Pas-de-Calais Eventuellement syndicat mixte Hypothèse de création d'un port autonome	CALAIS, BOULOGNE
région Haute-Normandie et département audit en cours	DIEPPE
région Basse Normandie	CAEN
région et département déclaration d'intention	CHERBOURG
région Bretagne audit en cours	SAINT-MALO, BREST, LORIENT
département, audit	CONCAENEAU (pêche)
pas de candidat	LE FRET, ROSCANVEL
pas de candidat	La ROCHELLE (pêche)
région Aquitaine, audit	BAYONNE
région Languedoc-Roussillon	SETE
région + communauté d'agglomération	PORT-LA NOUVELLE
région + agglomération + commune de LA SEYNE	TOULON
région + département et désaccord entre elles	NICE
L'Etat souhaite le décentraliser mais candidat à trouver	LARIVOT
ETAT	FORT-DE FRANCE DEGRAD DES CANNES PORT-REUNION

Mme.BREHIER répercutera sur M.ROULIN la demande de réunion du CTP Mer

Elle regrette qu'il n'y ait toujours pas de directeur D2, elle donne son accord à la demande de la CFDT de réunion des commissions tri partites locales.

Une réunion aura lieu le 13 ou le 14 septembre qui portera sur l'organisation des services et l'avenir des personnels maritimes. Des instructions seront données au directeur du port autonome de La Rochelle et au DDE pour recevoir sous quelques jours les syndicats pour évoquer l'avenir du port.

L'administration évalue à 700 équivalents temps plein maximum les personnels maritimes transférés aux collectivités locales (le calcul a été fait en y incluant La Rochelle et l'outre-mer qui restent en fait majoritairement à l'Etat.

L'administration fournira aux syndicats service par service un minimum et un maximum du personnel transféré aux collectivités locales.

2) Avenir des marins de l'Etat

Une réunion syndicats-Patey est prévue le 12 juillet (100 marins au dragage, 270 marins des phares et balises) 5% des marins état du Languedoc-Roussillon seraient transférés.

3) La circulaire

L'administration indique que des compléments ont été apportés sur la signalisation maritime. Elle s'engage à ce qu'une version consolidée du document soit soumise aux syndicats avant signature. L'administration fournira une photographie des attributions transférées.

4) L'ordonnance

Le texte est soumis cet après-midi au conseil supérieur de la marine marchande, il a été transmis au Conseil d'Etat qui l'examine cette semaine. Une adoption au Conseil des ministres du 2 août est programmée. Les décrets d'application feront éventuellement l'objet d'un examen en partenariat avec les syndicats.

Conclusion : prochaine réunion le 13 ou le 14 septembre, le groupe d'échange général étant programmé le 15 septembre après-midi.